



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stages en entreprise

Question écrite n° 49722

Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conventions « Stages et entreprises ». En effet un jeune diplome a la recherche d'un premier travail peut se voir proposer un emploi dans le cadre d'une convention intitulee « Stages et entreprises », or cette convention interdit de toucher plus du tiers du SMIC. Dans le meme temps, les etudiants au cours de leur scolarite peuvent obtenir des stages dont la remuneration est souvent superieure au tiers du SMIC. Il lui demande, dans ces conditions, s'il ne serait pas necessaire de revoir le principe des conventions « Stages et entreprises », afin que les jeunes diplomes puissent trouver un emploi remunere a leur juste valeur.

Données clés

Auteur : [M. Sarkozy Nicolas](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49722

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1493